

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

N° P09/2025

Arrêté permanent d'interdiction de stationnement

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;
Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la Rue du Tonkin en raison des difficultés de circulation lorsque les véhicules sortent de la Rue de la Sardane.

ARRÊTÉ :

Article 1

Le stationnement et l'arrêt seront interdits au droit du n° 5 Rue du Tonkin.
L'interdiction sera matérialisée par une ligne jaune continue ;

Article 2 :

Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de gendarmerie d'Elne.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 15 janvier 2025

Le Maire,



Christophe MANAS